

l'Occident. A l'évidence, le Canada reconnaît que les besoins essentiels sont indispensables à une vie dans la dignité. Toutefois, nous croyons que les droits de l'homme forment un tout indivisible et nous ne pouvons accepter que certains puissent être sacrifiés au profit de certains autres. Si les pays en développement sont responsables au premier chef de leur propre développement, nous acceptons que nous devons également engager des sommes et des ressources importantes pour que soient éliminées les disparités et que soient protégés les droits de l'homme dans toutes leurs formes.

Le Canada a joué pleinement sa part au chapitre du développement international. Nous avons également appuyé d'autres initiatives qui avaient pour but d'améliorer les droits de l'homme dans le monde en développement. C'est ainsi que nous avons contribué à faire du Commonwealth l'un des plus récents agents de promotion des droits de l'homme. A leur réunion de 1981 à Melbourne, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont endossé en principe l'établissement d'un service spécial des droits de l'homme au sein du secrétariat du Commonwealth. Nous espérons que ce service fera progresser la cause de l'humanité en aidant tous les pays membres du Commonwealth à partager leur expérience en matière de législation et de réforme législative.

Le bref survol que je viens d'effectuer montre que le bilan des 35 dernières années n'est pas uniquement négatif, même en ce qui a trait à la mise en oeuvre des accords en matière des droits de l'homme. Je crois qu'il est juste de dire que le Canada a fait plus que la plupart des autres pays pour encourager une meilleure mise en oeuvre de ces accords. Néanmoins, les réactions du Canada aux violations des droits de l'homme - dans les pays du bloc de l'Est ou dans le monde en développement - font l'objet de débats animés au sein de la population canadienne.

Pour ma part, je crois qu'une diplomatie publique énergique a sa place dans la politique étrangère du Canada. Quand les circonstances le justifiaient, nous n'avons pas hésité à dire ouvertement et sans ambages l'indignation très réelle du peuple canadien. Je pense notamment à notre condamnation des violations des droits de l'homme en Pologne, au Salvador, en Afrique du Sud et au Cambodge.

Par ailleurs, il existe des situations où la diplomatie que l'on qualifie de "discrète" est davantage appropriée. Nos interventions sont parfois plus agissantes si nous les situons dans un contexte humanitaire ou dans le contexte de l'avancement de relations bilatérales. L'affrontement et les condamnations peuvent parfois n'avoir